

Sainte Agnès, le 4 juillet 2023

**Mesdames, Messieurs les Membres du
Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal, le

Mercredi 5 juillet 2023 à 18h15

en la salle du Conseil Municipal, Centre Administratif des Castagnins

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) **Délibération n°46/2023** : Résiliation de la Commune de Sainte-Agnès à l'adhésion au groupement de commandes des contrats d'assurance.

Albert FILIPPI
Maire de Sainte Agnès

